

COMPTE RENDU

De la séance du CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 3 décembre 2024

<i>Date de convocation : 19/11/2024</i>	<i>Date d'affichage : 19/11/2024</i>
<i>Nbre de conseillers en exercice : 14</i>	<i>Nbre de conseillers présents : 10</i>
	<i>Nbre de conseillers votants : 14</i>

L'An deux mil vingt-quatre, le trois décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Eric BERTHAULT, Maire.

Présents : E. BERTHAULT, F. ION, G. ROYER, L. RICHARD, J. FOURMAUX, A. AUBOIS, V. MOREL, M. MIRANDA, M. COLLET, D. DEVEZE.

Absents excusés : A. GAYETANO ayant donné pouvoir à G. ROYER, A. DEHENRY ayant donné pouvoir à E. BERTHAULT, F. POIRIER ayant donné pouvoir à J. FOURMAUX, V. MAINIER ayant donné pouvoir à L. RICHARD.

ORDRE DU JOUR

- 1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 2- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12/11/2024
- 3- INTERCOMMUNALITÉ
Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges et du montant des attributions de compensation définitives 2024
- 4- AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Florian ION est désigné secrétaire de séance.

2) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12/11/2024

Le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2024 est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal.

3) INTERCOMMUNALITÉ

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges et du montant des attributions de compensation définitives 2024

M. le Maire expose : La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) qui s'est réunie le 14 novembre 2024 a évalué les montants définitifs des charges transférées pour 2024. Il convient désormais de délibérer pour approuver le rapport.




D2024-12-041 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVRE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 14/11/2024,
- **NOTE** que la commune percevra une allocation compensatrice définitive de l'Agglomération de **64.473 €** au titre de l'année 2024 (même montant que 2023).

Séance levée 19h22

Courtois le 6 décembre 2024

La Caisse des Ecoles de Courtois/Yonne





Chères Courtoisiennes,
Chers Courtoisiens,

Afin de nous permettre d'organiser au mieux la venue du Père Noël, ainsi que diverses animations tout au long de l'année, je me permets au nom de la Caisse des Ecoles de faire appel à votre générosité.

Nous savons que nous pouvons compter sur votre aide et vous en remercions très sincèrement.

Veuillez croire, Chères Courtoisiennes, Chers Courtoisiens, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Georgette ROYER, Vice-Présidente
La Caisse des Ecoles



Mairie de Courtois sur Yonne
18 rue de l'Eglise 89100 Courtois sur Yonne
03.86.97.01.65 – accueilmairie@courtois-sur-yonne.fr

